

Mars 2010



منظمة الأغذية
والزراعة
للامم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PRODUITS

GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LE THÉ

DIX –NEUVIÈME SESSION

New Delhi (Inde), 12 – 14 Mai 2010

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS (LMR)¹

I. INTRODUCTION

1. Le Groupe intergouvernemental sur le thé constate l'urgente nécessité d'harmoniser les LMR pour réduire le coût du respect par les pays producteurs/exportateurs de thé des exigences des différents pays importateurs en matière de LMR. Parallèlement, il reconnaît que les consommateurs sont préoccupés par les résidus présents dans le thé et fait en sorte que la consommation ne soit pas affectée et continue à être sûre. Le Groupe a lancé une initiative pour accorder la priorité à une coopération étroite entre les producteurs, les importateurs, les négociants, les commissions, les associations ou les autres organisations du secteur du thé afin de réaliser le programme établi dans les plans d'action des quinzième, seizième, dix-septième et dix-huitième sessions du Groupe intergouvernemental sur les produits.

2. La complexité des réglementations internationales relatives aux pesticides présents dans le thé crée dans un certain nombre de pays des difficultés quant à leur respect, ce qui retentit sur les échanges internationaux de thé. L'harmonisation mondiale des réglementations relatives aux LMR présents dans le thé faciliterait à la fois le respect de ces réglementations et les échanges. En outre, alors que le thé est consommé en infusion, les réglementations concernant, elles, la forme sous laquelle le produit est commercialisé (c'est-à-dire les feuilles). C'est pourquoi une proposition visant à examiner le bien-fondé de cette situation a été déposée.

3. À sa seizième session, le Groupe a convenu que les producteurs et les importateurs devaient collaborer pour produire des données afin de résoudre les difficultés créées par les modifications des réglementations relatives aux LMR de pesticides dans les principaux pays importateurs. Le Groupe a reconnu et soutenu les efforts considérables consentis par les pays

¹ Rapport des Coordinateurs du Groupe de travail sur les LMR, T. C. Chaudhuri et Andrew Scott, avec la participation du Professeur Zhangmao Chen.

producteurs pour préparer et rassembler les données sur les LMR afin de les soumettre à la consultation d'experts ainsi que "l'initiative mondiale pour la gestion des résidus de pesticides présents dans le thé" lancée par les pays consommateurs pour "harmoniser" l'approche de la législation sur ces résidus.

4. À sa dix-septième session, le Groupe a pris note des progrès sensibles obtenus par le Groupe de travail sur les pesticides présents dans le thé: établissement d'une priorité mondiale sur ces questions, discussions avec les principaux organismes normatifs et les négociants en thé et forte amélioration des échanges d'information. Dans ce cadre, les producteurs se sont mis d'accord sur un programme de travail conjoint et ont été sensibilisés aux problèmes des importateurs de thé et vice-versa.

5. À sa dix-huitième session, le Groupe a enregistré les progrès réalisés, dont la publication des règlements CE (mars 2008), la rétention des LMR du FSANZ, l'avancement des discussions avec la PMRA et le FSANZ, la réunion des pays producteurs à Colombo (août 2007) et le partage d'informations sur les systèmes, les données et les programmes et priorités de travail de la lutte raisonnée contre les ravageurs. En outre, des discussions ont été entamées avec un plus large groupe de parties prenantes, dont Crop Life International.

6. Le Groupe, à sa dix-huitième session, a recommandé et établi un plan d'action doté de canaux de communication efficaces pour poursuivre l'amélioration du respect de la réglementation par le thé négocié à l'échelle internationale, fixer une période de transition dans les pays consommateurs pour les systèmes de protection des plantes qui ne sont pas durables à long terme en attendant que les pays producteurs leur trouvent une alternative, faire réaliser par les pays producteurs des essais pour les données utilisées dans l'application réussie de nouvelles réglementations. Ce processus associerait toutes les parties prenantes, ainsi que le CCPR (y compris le Groupe de travail sur les usages minoritaires et les cultures spéciales), la Commission européenne et les autres organismes normatifs. Une assistance a continué d'être fournie aux discussions visant à obtenir une harmonisation mondiale des règlements relatifs aux LMR. Il a aussi été recommandé de procéder à un prélèvement d'infusions de thé pour recueillir des données et examiner les aspects juridiques de l'établissement de LMR par cette méthode et par la consultation des agences spécialisées dans ce domaine, telles que la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides, le Codex Alimentarius et les autorités nationales. Le Groupe a suggéré de chercher auprès du Fonds commun pour les produits de base une aide financière pour la collecte des données relatives aux essais en champ dans les pays producteurs.

7. Il a été recommandé que le Groupe de travail, sous la codirection de l'Inde et du Royaume-Uni, coordonne, mette en tête de ses priorités et accélère la soumission, pour le compte du secteur, de LMR de pesticides dans le thé. Il a également été recommandé que ce plan d'action soit appliqué par le Groupe de travail pour atteindre cet objectif et qu'il associe toutes les parties prenantes, ainsi que le Codex Alimentarius, la Commission européenne et les autres organismes normatifs. Il a enfin été recommandé que le travail de prélèvement d'infusions de thé soit examiné sous la direction du Professeur Chen (Chine), du Docteur Chaudhury (Inde) et de M. Simrany (États-Unis).

8. L'Inde et les États-Unis ont coordonné un ensemble d'activités pour atteindre les objectifs convenus à la dernière session et le Professeur Chen, le Docteur Chaudhury et M. Simrany ont examiné les prélèvements d'infusion de thé. Le présent rapport concerne les progrès réalisés pendant la période intermédiaire.

II. INITIATIVE MONDIALE POUR LA PROTECTION PHYTOSANITAIRE DU THÉ

9. Le Groupe de travail reconnaît l'importance des défis que représente la réalisation de progrès dans la mise au point de règlements pour la législation nationale et lors de la réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides pour recommander des LMR de pesticides au

Codex Alimentarius. L'approche par étapes continue d'être adoptée pour toute une série de réunions associant un grand nombre de parties prenantes.

10. Des progrès significatifs ont été réalisés en 2009, dans les pays importateurs comme dans les pays producteurs. Suite à une série de réunions avec le Service américain du contrôle des produits pharmaceutiques et alimentaires, une réunion s'est déroulée avec le Projet de recherche interrégional n° 4 (IR-4) de l'Agence américaine de protection de l'environnement (APE) (octobre 2008) qui a organisé une réunion OCDE selon le système sidebar (novembre 2008) avec l'APE, le PMRA (Canada), l'APVMA (Australie), le Ministère de l'agriculture japonais, le PSD (Royaume-Uni) et les importateurs de thé. Ce processus a abouti à la soumission d'une première liste restreinte d'exigences, qui a été demandée et diffusée à l'APE, le PMRA et le FSANZ (décembre 2008). Des discussions ont été menées avec l' APE et l' IR-4, le FSANZ (février 2009) et le PMRA (juillet 2009) et elles ont permis d'identifier clairement les possibilités de soumissions d'applications pour les LMR. Des discussions avec les pays importateurs et producteurs ont eu lieu dans le cadre du ITC/ UKTC et del'ETC (mai 2009). Le programme des États-Unis, du Canada et de l'Australie a été examiné à l'atelier de Toronto (septembre 2009) avec l'APE, le PMRA, des représentants des pays producteurs (Kenya, Inde, Sri Lanka) et les compagnies chimiques.

11. Cette activité intense s'est traduite par un certain nombre de soumissions sur les LMR de pesticides dans plusieurs pays. On a enregistré cinq propositions à l' APE par l'intermédiaire du programme IR-4 (août-décembre 2009), quatre propositions au PMRA par des compagnies chimiques incluant le thé dans leurs applications (août 2009-février 2010), dix propositions au FSANZ par l'intermédiaire du programme d'examen de l' APVMA (juillet et septembre 2009) et trois notifications en Inde (juillet 2008, avril 2009 et mai 2009) donnant lieu à 12 nouvelles propositions de LMR pour le thé. Les compagnies chimiques chargées de l'enregistrement, les associations indiennes et chinoises de recherche sur le thé et les données de surveillance fournies par les différents fabricants de thé ont permis de réaliser ces applications . Nous nous félicitons de pouvoir indiquer que l' APE a publié une LMR (50ppm) pour l' Acetamipride dans le thé (février 2010).

12. Les discussions lors de l'atelier sur les usages minoritaires (Ottawa, 23 mars 2010), la réunion du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (Xian, 19-24 avril 2010) et la réunion ITC (Londres, mai 2010) constituent quelques-unes des prochaines étapes.

13. Le Groupe de travail des pays producteurs s'est réuni séparément, en plus des séances du GIG, en plusieurs occasions et les résultats des enquêtes sur l'usage mondial des pesticides et des LMR existant dans le thé ont pu être compilés pour mettre au point des actions futures relatives au problème des LMR présentes dans le thé. Un "module" de production des données a été établi avec le Codex Alimentarius et le protocole a été développé avec un PHI uniforme sur 7 jours, y compris le module de calcul pour les LMR. Après avoir dressé le profil de plus de 75 composés utilisés à l'échelle mondiale, il a été décidé d'en sélectionner 49 en priorité, dont 24 dans une première phase et 25 dans une deuxième. Des expériences en champ sur les résidus ont été menées uniformément en Inde, au Sri Lanka, au Kenya, en Indonésie, en Chine et au Malawi; elles ont permis de compiler des données pour l'usage national et pour la soumission internationale (par exemple au Codex). Jusqu'à présent, l'Inde a soumis des données au Codex pour cinq composés, deux composés, la Cypermethrine et l'Endosulfan (2010), à différentes étapes du protocole LMR, alors que le Groupe intergouvernemental sur le thé fournissait des données à la réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides pour accélérer le processus pour ces composés. Les pays producteurs ont tenu une réunion à Kochi, en Inde (Février 2009), au cours de laquelle les problèmes à moyen et long terme ont été identifiés et examinés. Le Comité LMR national (Tea Board India) a aussi organisé une réunion avec les organes normatifs (mars 2009) et a tenu sa première réunion du Groupe de travail avec les organes normatifs puis avec les compagnies chimiques pour identifier les principaux problèmes et convenir du programme de travail (août 2009).

14. Un projet a été établi et diffusé à tous les membres une première fois (septembre 2008), puis une deuxième fois à une date ultérieure, pour guider la préparation d'une proposition en bonne et due forme à soumettre par les pays au Fonds commun pour les produits de base. Une approche coordonnée de la part du Groupe intergouvernemental sur le thé semble difficile car les exigences sont différentes et il est essentiel d'exiger une garantie du pays membre au Fonds commun pour les produits de base .

15. L'Inde et la Chine ont coordonné une enquête sur le prélèvement d'infusions de thé. Un essai international circulaire (six laboratoires dans quatre pays producteurs) a été utilisé pour établir les analyses. À la suite d'une réunion du Groupe de travail à Rome (20-22 mai 2009), la méthodologie utilisée pour l'analyse des infusions de thé a été validée et perfectionnée, grâce à l'utilisation d'un pesticide à basse polarité et de deux pesticides à haute polarité. Des prélèvements de thé (trois de thé vert et trois de thé noirs) pulvérisés avec les trois pesticides ont ensuite été analysés (par huit laboratoires, août 2009) et on s'est aperçu que la détection de pesticides dans les infusions de thé était liée à la solubilité dans l'eau. Les prochaines étapes proposées sont les suivantes: poursuite des activités sur les méthodes analytiques, les taux de transfert, l'évaluation des risques, l'établissement de la méthode et les considérations juridiques liées au financement par le Fonds commun pour les produits de base. Les conclusions du Groupe de travail sur les LMR relatives à l'analyse des infusions de thé seront présentées par le Docteur Chadhuri et le Professeur Chen; leurs rapports sont disponibles sous la forme des documents suivants: CCP: TE 10/CRS 1 et CRS 2.

III. CONCLUSION

16. Le plan d'action du Groupe de travail sur les limites maximales de résidus qui a été adopté à la dix-huitième session a été en grande partie réalisé. Les résultats détaillés des activités, des essais en champ et de l'établissement d'une méthodologie commune pour l'analyse des infusions de thé, qui étaient requis par le Plan d'action, seront présentés au Groupe pour examen et discussion. En résumé, le Plan d'action recommandé à la dix-huitième session du Groupe intergouvernemental sur le thé comprenait:

- La coordination, la fixation d'un ordre de priorité et l'accélération des soumissions pour le compte de l'industrie pour les LMR de pesticides dans le thé;
- La fourniture de données sur les essais en champ par les pays producteurs de thé pour les soumissions;
- L'identification et la réalisation d'essais sur les systèmes alternatifs de gestion des pesticides pour remplacer ceux qui s'avèrent non durables à moyen terme;
- L'association par le Groupe de travail sur les LMR de toutes les parties prenantes, ainsi que du Codex Alimentarius, de la Commission européenne et d'autres organismes d'établissement des normes;
- La réalisation d'autres activités pour élargir le groupe des parties prenantes et garantir la cohérence;
- L'examen sous la direction du Professeur Chen (Chine), du Docteur Chaudhury (Inde) et de M. Simrany (États-Unis) du travail sur les prélèvements et les tests d'infusion de thé.